

**SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL**  
**du 2 novembre 2022**

Madame Georgeta Rossier, Présidente du Conseil communal de Lavigny, ouvre la séance et elle adresse ses salutations à l'Assemblée, à la Municipalité, aux représentants de la presse et au public.

**1. APPEL.**

Excusés : Mesdames Marie-Noëlle Bourgeois et Anne-Laure Gugger,  
Messieurs Agron Berisha, Christian Jan, Gilles Rossier,

Absent : Monsieur Denis Delapierre.

La secrétaire procède à l'appel : 24 Membres sont présents.

La Présidente constate que le quorum est atteint. L'Assemblée est donc valablement constituée et elle place les travaux de ce soir sous la protection de Dieu.

Au vu des absences répétées de quelques Membres du Conseil communal, elle donne lecture de l'Art. 50 des « Assemblées du Conseil », page 10 du règlement du Conseil Communal ( art.98 LC - sanctions).

La Présidente avise qu'elle espère à ne pas avoir à infliger des amendes ; elle souligne qu'elle est atteignable sur son téléphone portable et par courriel, ainsi que la secrétaire, et que dorénavant, les personnes aux absences répétées, sans juste motif, recevront un courrier officiel pour rappeler à celles-ci leur devoir.

**2. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR.**

L'ordre du jour a été transmis par courrier postal ainsi que la convocation.

La Présidente demande à la Municipalité si elle désire retirer un de ses objets de l'ordre du jour ?

- Réponse : non

Elle demande si le Conseil souhaite proposer des modifications à l'Ordre du jour ?

- Réponse : non

La Présidente donne lecture de l'ordre du jour.

1. Appel (*art. 26 LC*)
2. Approbation de l'ordre du jour.
3. Approbation du procès-verbal du 28 septembre 2022.
4. Rapport de la CoFin sur le préavis municipal N°3/2022 – Demande de crédit d'étude et réalisation de l'équipement de la future épicerie sise dans les nouveaux bâtiments du projet de développement du centre du village.

5. Rapport de la Commission ad hoc sur le préavis municipal N°3/2022 – Demande de crédit d'étude et réalisation de l'équipement de la future épicerie sise dans les nouveaux bâtiments du projet de développement du centre du village.
6. Préavis N°4/2022 – Budget 2023
7. Renseignements de la Municipalité
8. Divers et propositions individuelles.

L'ordre du jour est mis au vote. Il est accepté à l'unanimité, tel que présenté.

### **3. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 28 SEPTEMBRE 2022.**

Avant de passer au vote, la Présidente informe que Monsieur le Municipal Willy Favre lui a fait part d'une information concernant la fonction de vice-Syndic ; cette fonction n'est plus occupée par Monsieur le Municipal Rémy Wuillens mais bien par Monsieur le Municipal Willy Favre, lui-même, depuis fin juin 2022 et jusqu'à fin juin 2023. Le Procès-verbal a été modifié à la page 59 et 60, au Point 7 – Renseignements de la Municipalité -, aux deux endroits concernés par cette fonction.

Elle informe aussi que la page « Dicastères » du site internet a été mise à jour à la suite de l'information reçue.

La Présidente demande si le Conseil veut apporter d'autres modifications sur le procès-verbal ?

- Réponse : Non.

Le procès-verbal du 28 septembre 2022 est accepté avec 21 voix et 2 abstentions.

### **4. RAPPORT DE LA COFIN SUR LE PREAVIS MUNICIPAL N°03/2022 – DEMANDE DE CREDIT D'ETUDE ET REALISATION DE L'EQUIPEMENT DE LA FUTURE EPICERIE SISE DANS LES NOUVEAUX BATIMENTS DU PROJET DE DEVELOPPEMENT DU CENTRE DU VILLAGE .**

La Présidente passe la parole au rapporteur de la CoFin, Monsieur Philippe Estiévenart, pour la lecture du rapport de la Commission.

La Présidente le remercie et ouvre la discussion.

- **Madame Michèle Salanon** relève dans le rapport que la CoFin écrit « à sa majorité » et pas « à l'unanimité » ! Quelle est la raison ?
- **Monsieur Hervé Moine** explique qu'une personne s'est abstenue lors du vote de la CoFin.
- **Monsieur Vincent Porchet** demande pour quelle raison cette personne s'est abstenue ?
- **Monsieur Hervé Moine** explique que le projet en soi la dérangeait un peu et elle s'est abstenue.

La parole n'est plus demandée.

**5. RAPPORT DE LA COMMISSION AD HOC SUR LE PREAVIS MUNICIPAL N°03/2022 – DEMANDE DE CREDIT D’ETUDE ET REALISATION DE L’EQUIPEMENT DE LA FUTURE EPICERIE SISE DANS LES NOUVEAUX BATIMENTS DU PROJET DE DEVELOPPEMENT DU CENTRE DU VILLAGE.**

La Présidente passe la parole au rapporteur de la Commission ad hoc, Monsieur Gilles Sandoz, pour la lecture du Rapport de la Commission.

La Présidente le remercie et ouvre la discussion.

La parole n’est pas demandée

La Présidente soumet au vote les conclusions du préavis municipal n°3/2022, soit :

« La Municipalité prie le Conseil communal de bien vouloir accepter en prenant les décisions suivantes :

- d’accorder l’autorisation d’entreprendre les travaux de projet d’étude et d’aménagement de l’épicerie, pour un montant de CHF 525’000.00 ;
- d’allouer à la Municipalité un crédit de CHF 525’000.00 destiné à la réalisation de l’aménagement de l’épicerie ;
- d’au besoin financer ce crédit par le biais d’un emprunt de CHF 525’000.00 auprès d’une institution financière suisse »

**Résultat du vote** : Le préavis municipal N°03/2022 concernant une demande de crédit pour l’étude et la réalisation de l’aménagement de l’épicerie villageoise **est accepté, tel que présenté, avec 21 voix et 2 abstentions.**

La Présidente donne décharge aux deux Commissions de leur mandat concernant ledit préavis.

**6. PREAVIS MUNICIPAL N°04/2022 – BUDGET 2023.**

**Monsieur Claude Philipona**, Syndic, présente le préavis municipal N°4/2022.

Il souligne que la Municipalité prend quelques précautions dans la préparation du budget et il fait remarquer que la plus grande majorité des exercices se terminent, au niveau des comptes, avec un résultat supérieur à celui budgété.

La Présidente le remercie et elle ouvre la discussion.

- **Monsieur Stéphane Schmidt** remarque que le budget ne mentionne pas le réaménagement des conduites d’eau potable au chemin des Caronies ?
- **Monsieur Rémy Wulliens** répond que la Municipalité n’oublie pas le chemin des Caronies ; elle pensait faire les travaux relatifs à l’eau potable, au gaz et à l’éclairage public lors du projet de la « clinique »... mais ne revenons pas sur le sujet. Il demande encore un peu de patience car cela est prévu, si ce n’est pas en 2023, cela sera certainement pour 2024
- **Monsieur Stéphane Schmidt** remémore à la Municipalité que les habitants du chemin des Caronies paient aussi des impôts à la commune.

- **Monsieur Philippe Estiévenart** demande comment on arrive à un accroissement du revenu du ménage communal de treize pour cent en une année ; budget 2022 CHF 4'739'000 et budget 2023 CHF 5'391'800 ?
- **Le Syndic** répond que malheureusement la Municipalité n'est pas en mesure de créer de l'argent. L'essentiel des revenus, comme expliqué plus tôt, ce sont les impôts ; à la page 8 du présent budget, dans les comptes 2021 on a CHF 3'490'810.46 et CHF 3'591'700.00 au budget pour 2023 (colonnes revenus). Il n'y a pas une grande différence. On modifie certains postes d'une façon significative et les retours font indirectement « bras de levier » sur le total des revenus par rapport au total des dépenses. Cet effet de « bras de levier » est essentiellement dû à la mise au budget de montants importants en rapport à ce qui est des dépenses thématiques et autres. Il est vrai que cela rend la comparaison d'année en année moins lisible mais pour une commune comme la nôtre, c'est une manière de bien utiliser nos deniers.

La parole n'est plus demandée.

La Présidente charge la Commission des Finances d'étudier le Préavis N°4/2022 et de rapporter à la prochaine séance du Conseil.

Elle rappelle l'art.47 du règlement communal. Si des Conseillères-ers ont des demandes d'éclaircissement, des observations sur le budget, elles-ils peuvent les adresser par écrit à la CoFin, à son président.

## **7. RENSEIGNEMENTS DE LA MUNICIPALITE.**

Dans l'ordre des dicastères, la Présidente passe la parole à :

**Monsieur Claude Philipona**, Syndic, n'a rien à ajouter.

**Monsieur Willy Favre**, vice-Syndic, informe que deux patrouilleurs ont été formés aujourd'hui mais malheureusement nous sommes toujours dans la difficulté du recrutement.

**Monsieur Rémy Wulliens**, Municipal, informe sur divers points :

- STEP : elle est vieillissante (le montant budgété est à la hausse) et le responsable cherche à limiter les investissements en attendant la construction de la STEP interrégionale. Et le Canton veut que celle-ci soit construite dans une/des zones déjà légalisée/s ; malheureusement il n'y a pas beaucoup de zones légalisées et elles sont très proches d'habitations et autres constructions ce qui peut poser des problèmes de nuisances ou d'oppositions futures. En sus, il faut qu'elle soit construite à une altitude de 400-450 mètres pour éviter de refouler les eaux de la plus grande partie de la population ce qui est un non-sens à un niveau énergétique.
- Moulin Martinet : le marquage de la route et les finitions sont prévus pour la semaine prochaine.
- Eau potable : le dossier pour la nouvelle concession de pompage des Pomméries ou celui pour le recaptage des sources d'Arney avance gentiment...mais sûrement.

**Madame Teodora Laurent**, Municipale, n'a rien de particulier à signaler.

**Madame Cathy Zanola Rossier**, Municipale, n'a rien de particulier à signaler.

**Monsieur Philippe Estiévenart**, Conseiller, demande à la Municipalité si le projet de la STEP interrégionale « tombe à l'eau » s'il ne peut se construire pour cause des conditions du Canton ?

**Monsieur Rémy Wulliens**, Municipal, répond que le projet n'est pas enterré... au contraire.

La STEP actuelle regroupe trois communes : Aubonne (et Montherod par sa fusion avec Aubonne), Saint-Livres et Lavigny.

La STEP interrégionale va de Rolle à St.-Prex, en montant jusqu'au pied du Jura. Le terrain adéquat pour une nouvelle STEP représente un et demi à deux hectares. Les Communes ne disposent pas d'un tel terrain ; il va falloir acheter, exproprier, échanger peut-être des surfaces. La première chose à faire est de localiser un certain nombre de possibilités ; ce qui se fait actuellement. Il faut négocier avec les propriétaires et aussi avec les Communes ; un travail pas facile avec le Canton qui « serre l'étau » fortement. Certains groupements ont plus d'avance car la situation géographique régionale le permet (Gros-de-Vaud) ; les zones d'habitations sont plus éloignées.

Ce projet est presque une obligation et si dans quelques années nous sommes dans une impasse, il nous faudra moderniser l'actuelle STEP à Aubonne. Pour l'instant, nous essayons de voir sur une vision de dix ans avec des investissements très modérés sur la STEP d'Aubonne, dans l'attente de trouver une solution pour avoir une STEP interrégionale.

La parole n'est plus demandée.

## **8. DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES.**

**Madame Ingrid Ciampi**, Conseillère, a remarqué que lors de la location des salles de la Salle polyvalente il y a un manque de places de parc pour les clients se rendant à l'auberge. Elle demande s'il est possible de donner l'accès à la place du Milliaire pour parer au manque de places de stationnement ?

**Monsieur Willy Favre**, Municipal, répond qu'actuellement la mesure immédiate, qui est prise par la Municipalité, est de modifier les conditions de location de cette salle dès qu'il y a un nombre important d'utilisateurs pour leur proposer la location de la place du Milliaire et le cas échéant la place vers la buvette du football. Il souligne que la configuration du sol ne permet pas le stationnement des autocars. Il n'est pas prévu de réserver des places spécifiques à l'auberge toute l'année.

**Madame Ingrid Ciampi** souligne qu'elle ne demande pas de places de parc spécifique à l'année pour l'auberge. Sa demande va dans le sens que les clients repartent car ils n'ont pu se rendre à l'auberge pour cause de manque de places de parc dû à une manifestation.

**Madame Michèle Salanon**, Conseillère, pose une question d'ordre géopolitique : dans quel délai l'abri PC peut être aménagé et disponible aux habitants ?

**Monsieur Willy Favre**, Municipal, répond que dès qu'une situation d'urgence est décrétée par le Conseil Fédéral, l'Etat Major cantonal met en mouvement les opérations et donne les ordres. Cela se fait très rapidement. Pour une centaine de lits en place, cela ne prend pas une semaine.

**Monsieur Vincent Porchet**, Conseiller, demande à la Municipalité si elle s'est approchée d'associations ou de propriétaires qui ont des places de parc à disposition et qui pourraient éventuellement décharger lors des grandes manifestations, que ce soit pour les locations ici ou pour l'auberge ?

**Monsieur Willy Favre**, Municipal, répond que la Municipalité ne prend pas contact, ce sont les gens qui approchent spontanément la Commune. Ce sont les responsables de la manifestation qui estiment le nombre de places de parc nécessaire et à eux de contacter la Commune et pourquoi pas l'Institution ou les Amandiers.

La parole n'est plus demandée.

La Présidente remercie l'Assemblée et la Municipalité.

**Communications de la Présidente :**

La prochaine séance de notre Conseil aura lieu mercredi 7 décembre à 18h00 et elle sera suivie par le traditionnel repas de fin d'année, à l'Auberge communale. L'inscription ainsi que la proposition des menus vous seront envoyées début de la semaine prochaine.

- Il est 21h 23, elle clôt la séance et elle invite l'Assemblée à l'apéritif qui suit.

La Présidente  
Georgeta Rossier

La secrétaire  
Loredana Simone